

Synthèse de La Fabrique de l'Économie Circulaire

Matinée journée 1 – mercredi 8 juillet 2026

Conférence d'ouverture : 8h30 – 10h

1.1. Messages clés des interventions officielles

Ville de Nouméa – Kimberley Baroni, 10e adjointe au maire en charge de l'environnement et du développement durable :

- L'économie circulaire « n'est plus une idée d'avenir, elle constitue désormais une nécessité » pour un territoire insulaire aux ressources précieuses et aux contraintes logistiques fortes.
- La ville agit via son plan local de prévention des déchets et à travers ses missions de service public directement concernées (collecte, eau potable, assainissement, distribution d'électricité).
- Objectifs affichés de la Fabrique : mettre en lumière les initiatives locales, favoriser les rencontres entre acteurs publics, entreprises, associations et citoyens, et faire émerger de nouvelles coopérations – dans un contexte où la Nouvelle-Calédonie doit conjuguer reconstruction économique, transition écologique et attractivité.

EEC – Philippe Mehrenberger, directeur général délégué :

- EEC, partenaire de la ville de Nouméa depuis près de 100 ans et distributeur d'énergie alimentant plus de 70 000 foyers, se positionne en facilitateur : « l'économie circulaire ne part pas de zéro » en Nouvelle-Calédonie.
- L'intention n'était pas de créer « une conférence de plus » mais un cadre simple pour que les acteurs se rencontrent, partagent et passent à l'action.
- Exemple interne : recyclage des compteurs électriques avec les structures locales Hanvie et Active – plus de 12 tonnes de déchets électriques démantelées et recyclées.
- Critère de réussite énoncé : que des liens durables se créent, que des projets émergent, **voire qu'une dynamique se structure autour d'un cluster de l'économie circulaire** – idée qui reviendra à plusieurs reprises dans la journée.

État – Arnaud Lauzier, secrétaire général adjoint du Haut-Commissariat de la République :

- Le modèle calédonien présente des vulnérabilités à réduire : dépendance aux importations et aux énergies fossiles, exposition aux hausses de prix et ruptures d'approvisionnement dans un contexte géopolitique tendu.
- Rappel du pacte de refondation et du plan de relance de 200 millions d'euros (diversification économique, désenclavement, accès aux services essentiels, adaptation au changement climatique), ainsi que du programme France 2030 – Territoires d'innovation, avec deux exemples : la bioconversion par larves de mouches (farines et engrais à partir de biodéchets) et la valorisation des scories du nickel.
- Message central : « changer de regard » sur les déchets pour les voir comme des ressources créatrices de richesse et de résilience. Intervention financière de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie : 700 millions de francs Pacifique.

1.2. Présentation des concepts – Caroline Nicolleau, ADEME

- **Du linéaire au circulaire** : le modèle actuel (extraire, produire, consommer, jeter) est remplacé par un modèle en boucle visant à minimiser les impacts environnementaux à toutes les phases et à retarder au maximum le moment où un produit devient déchet.
- **Structure pédagogique retenue : 3 axes et 7 piliers.** (1) Gestion des déchets : recyclage et valorisation. (2) Offre des acteurs économiques : approvisionnement durable (dont approvisionnement local), éco-conception, écologie industrielle et territoriale (EIT, développée

avec la CCI, expérimentations sur zones industrielles dont Ziza-Zico ayant débouché sur une association d'entreprises), économie de la fonctionnalité (vendre un service plutôt qu'un bien – exemples Michelin « vendre des kilomètres » et Replay, location de jouets accompagnée par province Sud et ADEME). (3) Demande et comportement des consommateurs : consommation responsable (labels, origine, vrac) et allongement de la durée de vie/d'usage (réparation, réemploi, réutilisation – label Répar'acteurs de la CMA, cofinancé avec la province Sud).

- **Actions ADEME en Nouvelle-Calédonie** : cofinancement de projets avec les trois provinces (études de faisabilité, investissements, animation, communication) ; accompagnement des communes sur la matrice des coûts de gestion des déchets ménagers (mission d'un bureau d'études métropolitain à venir, en lien avec les bureaux d'études locaux).
- **Message de méthode** : « ça ne se décrète pas, ça se vit » – la transition se fait par petits pas et par l'expérimentation. Relais annoncé : la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, du 21 au 29 novembre, sur le thème du passage de l'ultra-consommation à la consommation responsable.

1.3. Cadre réglementaire et panorama provincial – Yoanne Massemin, province Sud

Direction du développement durable des territoires – les fondements de l'action provinciale : insularité et dépendance aux importations, préservation des ressources, lien social et inclusion, opportunités économiques et d'emplois, engagements climat.

Chiffres clés présentés (données 2024, campagnes annuelles d'indicateurs) :

- 407 000 tonnes de déchets produits sur le territoire provincial en 2024, réparties entre déchets inertes (plus de la moitié), déchets dangereux et déchets non dangereux.
- Déchets dangereux : 17 000 tonnes, traités à 98 % par export dans le cadre de la Convention de Bâle (Nouvelle-Zélande, Australie, zone Asie/Japon) ; 2 % traités localement grâce à une installation d'incinération récente. Année 2024 marquée par une hausse des déchets issus des sinistres et des huiles usagées (perte du traitement local).
- Déchets non dangereux : environ 177 000 tonnes, apportées à 60 % par les activités économiques et 40 % par les ménages ; 37 % de valorisation locale.
- Déchets ménagers et assimilés (DMA) : moyenne d'environ 100 000 tonnes par an sur les trois dernières années ; ratio de 585 kg/habitant en province Sud contre 326 kg en moyenne calédonienne, à comparer à environ 540 kg en métropole et à des niveaux similaires à La Réunion ou en Martinique.

Le schéma provincial de prévention et de gestion des déchets (3e génération, 2023–2027) :

- Vision : faire de la prévention et de la gestion des déchets un levier de transition écologique, de résilience économique et de cohésion sociale – avec, nouveauté de cette génération, l'intégration de la dimension sociale.
- Quatre axes : (1) la sobriété comme vecteur de compétitivité (projet de fonds réemploi-réparation pour rendre la réparation compétitive face au rachat) ; (2) gérer durablement les déchets et créer de la valeur (structuration de nouvelles filières, notamment déchets dangereux diffus des ménages) ; (3) l'innovation ; (4) l'exemplarité de la collectivité.
- Outil transversal : l'Observatoire des déchets et de l'économie circulaire (collecte, suivi et diffusion des données), en cours d'ajustement.

Filières et acteurs :

- Filières réglementées à responsabilité élargie des producteurs (REP) : huit filières historiques, complétées récemment par les emballages, les médicaments non utilisés et l'agrofourmiture ; deux éco-organismes agréés plus un éco-organisme volontaire, et des producteurs individuels suivis par la collectivité.

- Exemplarité : déconstruction sélective de l'hôtel de la province Sud (31 % des déchets inertes réemployés sur site ou dans d'autres opérations, dont des rénovations de collèges) ; ouverture de l'éco-pôle, dont une partie a bénéficié de matériaux issus de cette déconstruction.
- Écosystème : label Répar'acteurs (CMA), espace d'échange Circuit Pro (CCI), opération La Grande Collecte du cluster OPEN (350 ordinateurs récupérés auprès de grands comptes, 109 reconditionnés, au bénéfice de 27 associations) ; entreprises du réemploi (ALD, Écorecycle, Hanvie) et structures associatives (Saint-Vincent-de-Paul, Ressourcerie de Nouméa).
- Valorisation locale malgré les effets de seuil : Pacific Valorisation (cartons usagés transformés en objets moulés type boîtes à œufs), CSP (broyage du verre réintégré dans le BTP), Récyf (déchets de poissons valorisés en huiles et farines pour la provenderie), Crocbon (déchets animaux transformés en aliments pour animaux), Mango (co-compostage de déchets verts) et séchage de boues.
- Soutien financier : appel à projets Économie circulaire ADEME/province Sud lancé en 2019 – plus de 107 projets soutenus pour près de 274 millions de francs – complété par d'autres dispositifs provinciaux ; ateliers annuels de mise en réseau depuis 2019 (plus de 300 participants, près de 8 ateliers).
- Perspectives : travaux sur la sortie du statut de déchet, révision des cahiers des charges, création du fonds réemploi-réparation, nouvelles filières (batteries lithium – formations réalisées et travaux engagés –, fusées de détresse), consolidation de l'observatoire et relance de l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire.

1.4. Séquences interactives : Deux quiz ont ponctué la matinée avec la participation d'une cinquantaine de répondants.